



Références à rappeler :

Numéro de client Assurances : 000/01037631
 Numéro de matricule : 078/0501729
 Numéro d'adhésion : 124FY/097021
 Référence de Conditions Générales : 124AFA001
 Code Etablissement : 078
 Code agence : 00480
 Pour nous contacter : 01 58 19 92 82

LA POSTE

1usuj00e4hly - 0000
 1/3 - 21249/28668 - 74379 - 346027465
 DP - 545943

SD: 865041530594965



ASSURANCE FAMILLE

M CRUZ DOS SANTOS ANTOINE
 LE PASSELYS
 46140 DOUELLE

Avis d'échéance

Paris, le 11 décembre 2025

Cher Monsieur,

Le 4 mars 2020, vous avez conclu un contrat ASSURANCE FAMILLE FORMULE ESSENTIEL dans votre agence BANQUE POPULAIRE OCCITANE.

Notre compagnie en assure la gestion et le suivi. Nous sommes donc heureux de vous compter parmi nos clients et vous remercions pour votre confiance.

A ce titre, je souhaitais vous faire part de plusieurs informations essentielles.

Quelle est l'échéance anniversaire de votre contrat ?

Elle est fixée au 31 mars 2026.

Quel est le montant de votre cotisation ?

Comme le prévoit votre contrat, votre cotisation tient compte de votre âge et s'élève à 234,00 euros. Elle sera prélevée chaque mois selon le calendrier suivant :

DATE D'ECHEANCE	COTISATION ASSURANCE	COTISATION ASSISTANCE	COTISATION TOTALE
01/04/2026	19,22 euros	0,28 euros	19,50 euros
01/05/2026	19,22 euros	0,28 euros	19,50 euros
01/06/2026	19,22 euros	0,28 euros	19,50 euros
01/07/2026	19,22 euros	0,28 euros	19,50 euros
01/08/2026	19,22 euros	0,28 euros	19,50 euros
01/09/2026	19,22 euros	0,28 euros	19,50 euros
01/10/2026	19,22 euros	0,28 euros	19,50 euros
01/11/2026	19,22 euros	0,28 euros	19,50 euros
01/12/2026	19,22 euros	0,28 euros	19,50 euros
01/01/2027	19,22 euros	0,28 euros	19,50 euros
01/02/2027	19,22 euros	0,28 euros	19,50 euros

1/3

DATE D'ECHEANCE	COTISATION ASSURANCE	COTISATION ASSISTANCE	COTISATION TOTALE
01/03/2027	19,22 euros	0,28 euros	19,50 euros



Quelles sont vos garanties ?

En cas de décès ou de perte totale et irréversible d'autonomie (PTIA) :

- un capital assuré de 20.000,00 euros.

Quand prennent fin vos garanties ?

- La garantie PTIA s'achèvera le 31 mars 2037, sans impact sur le montant de votre cotisation.
- La garantie décès se terminera quant à elle le 31 mars 2056.

Quelles sont les conditions de reconduction et de résiliation de votre contrat ?

Votre contrat se renouvelle chaque année par tacite reconduction. Vous pourrez, si vous le souhaitez, y mettre un terme à trois moments précis :

- à l'échéance mensuelle de votre contrat, contactez-nous au plus tard un mois avant et votre résiliation prendra effet le lendemain de l'échéance périodique,
- si nous vous avons notifié une augmentation du montant de votre cotisation (hormis les cas d'augmentation dus à l'âge de l'assuré et/ou à l'indexation), contactez-nous dans les 15 jours suivant la réception de la lettre vous informant de la modification du tarif. La résiliation prendra effet le lendemain de la prochaine échéance périodique de votre cotisation.
- si le contrat d'assurance de groupe a été modifié, contactez-nous dans les 30 jours suivant la réception de la lettre vous informant de la modification du contrat d'assurance groupe.

Vous pouvez transmettre votre demande de résiliation directement auprès de votre conseiller en agence ou via le formulaire disponible dans votre espace bancaire sécurisé, dans la rubrique dédiée à votre contrat. Vous pouvez également transmettre votre demande de résiliation par lettre simple, lettre recommandée ou envoi recommandé électronique à l'adresse suivante :

BPCE Vie - Centre d'Expertise et de Relation Client
7, Promenade Germaine Sablon – CS 11440 – 75709 PARIS CEDEX 13

J'espère que ces éléments vous seront utiles. Si vous avez d'autres questions sur votre contrat, n'hésitez pas à nous contacter ou joindre votre conseiller en agence. Nous serons toujours à votre écoute et à votre disposition.

Croyez, cher Monsieur, à notre sincère considération.

Le directeur du Centre d'expertise et de relation client

Pour nous contacter :

BPCE Vie - Centre d'Expertise et de Relation Client
7, Promenade Germaine Sablon – CS 11440 – 75709 PARIS CEDEX 13

Pour toute déclaration d'invalidité :

Rendez-vous sur le portail « mes déclarations », accessible via votre espace bancaire, dans la rubrique dédiée à votre contrat d'assurance ou contactez par courrier notre médecin conseil :

BPCE Vie - Médecin conseil
7, Promenade Germaine Sablon – CS 11440 – 75709 PARIS CEDEX 13

Pour bénéficier de vos garanties d'assistance :

Appelez IMA ASSURANCES au 05 49 75 75 75 (+ 33 5 49 75 75 75 depuis l'étranger)

Les informations qui figurent sur le présent courrier sont personnelles et sont protégées conformément à la Notice de protection des données que vous pouvez consulter ou télécharger en utilisant le lien « www.vos.donnees.assurances.groupebpce.com » et à tout moment dans les mentions légales en pied de page de notre site internet « www.assurances.groupebpce.com »



1116 tdiar2e04000 251211211243 002 3315

BPCE Vie

Société anonyme au capital social de 1 61 469 776 euros
Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris
Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris
Identifiant unique REP Papiers n° FR232581_01QHNNQ (BPCE - SIRET 493 455 042)

IMA ASSURANCES

118, avenue de Paris, CS 40 000 - 79033 Niort Cedex 9 France
Tél. : +33 5 49 75 75 75. Entreprise soumise au contrôle de l'ACPR
S.A. au capital social de 157 000 000 euros entièrement libéré
Entreprise régie par le Code des assurances - 481 511 632 RCS Niort
4 Place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09